

## Alerte presse

Appareils de ventilation : possibles interférences entre certains masques et des dispositifs médicaux implantés

# Les Prestataires de santé à domicile une nouvelle fois mobilisés pour rassurer les patients et identifier des solutions face au dysfonctionnement de dispositifs médicaux

Paris, le 14 décembre 2023 – Alors qu'ils ont été en première ligne pendant de longs mois depuis 2021 pour effectuer le remplacement d'appareils de ventilation défectueux<sup>1</sup>, les prestataires de santé à domicile (PSAD/PSDM) sont à nouveau à pied d'œuvre auprès des patients équipés de masques à aimants utilisés dans le cadre d'un traitement avec un appareil à pression positive. Ces masques de la marque leader mondiale Resmed, mais aussi Philips et Dräger, selon l'ANSM, pourraient être à l'origine d'interférences magnétiques lors d'une utilisation à proximité de certains dispositifs médicaux.

Présents au quotidien pour accompagner les patients dans leurs traitements, les PSAD/PSDM sont plus que jamais mobilisés auprès des patients et de leurs proches, afin de les rassurer, et si nécessaire effectuer le remplacement des dispositifs concernés.

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a annoncé avoir reçu des signalements de risques d'interférence entre les aimants de certains masques d'appareils de ventilation, de type PPC, avec des dispositifs médicaux métalliques implantés (stimulateurs cardiaques, défibrillateurs automatiques implantables, neurostimulateurs, pompes à insuline ou à perfusion, etc.).

Ces interférences peuvent concerner les utilisateurs des masques, mais aussi les membres de leur foyer équipés de ces dispositifs médicaux.

Cette annonce intervient alors que le remplacement des appareils de ventilation Philips défectueux n'est pas encore totalement finalisé deux ans après le lancement du rappel mondial faute de machines disponibles. Elle est susceptible, à juste titre, de susciter des inquiétudes de la part des patients mais également de leurs proches. Dès réception de l'alerte de sécurité, l'UPSADI et l'UNPDM s'en sont fait l'écho auprès de leurs adhérents afin que ceux-ci préviennent leurs patients concernés et puissent leur proposer une solution adaptée. De nouveau, les PSAD/PSDM font leur maximum pour apporter une solution personnalisée et appropriée : d'abord écouter, puis conseiller et orienter les patients, voire identifier en lien avec les professionnels de santé prescripteurs un nouveau dispositif adapté à la situation de chacun.

Une nouvelle fois, les prestataires de santé à domicile se mobilisent dans l'intérêt des patients pour faire face à des difficultés liées à des dispositifs médicaux afin de les rassurer, de changer les appareils défectueux ou contre-indiqués. « C'est notre rôle ! » indiquent les représentants de l'UPSADI et de l'UNPDM. « Les milliers de PSAD/PSDM présents sur tout le territoire le font avec conviction et professionnalisme et répondront toujours présents aux préoccupations légitimes des patients. L'histoire qui se répète doit permettre aux pouvoirs publics de réaliser à quel point le rôle des PSAD/PSDM est indispensable dans le système de santé car ce sont les seuls, de par leur présence partout en France, leur disponibilité 7j/7, 24h/24, y-compris dans les déserts médicaux, à pouvoir se mettre en ordre de bataille pour trouver rapidement les solutions permettant aux patients de suivre leurs traitements sereinement et en sécurité ! »

---

<sup>1</sup> [Décision de police sanitaire de l'ANSM visant à accélérer le remplacement de certains ventilateurs et appareils de PPC Philips suite à l'identification d'un possible problème avec la mousse insonorisante \(2022 / information de sécurité de juin 2021\)](#)

Contacts Presse : **UPSADI** – Nathalie CREVEUX, 06 60 16 61 40 / **UNPDM** – Julia CREPIN, 06 74 60 13 93